

le Magazine du SIS 68



OPÉRATIONNEL

**COULÉE DE NEIGE
MORTELLE**

P. 6-7



SSQVS

Guichet social

P. 4

**ET NOUS, EN CAS DE PROBLÈME,
ON APPELLE QUI ?**

FORMATION

Toitures
pédagogiques

P. 8



ÉQUIPEMENT

Nouveaux 4x4 et
véhicule de secours
nautique

P. 10

ÉDITORIAL

Cela fait maintenant quelques mois que j'ai pris mes fonctions en tant que directeur des services d'incendie et de secours du Haut-Rhin.

Avant tout, je tiens à remercier aussi bien Monsieur Rémy With, Président du conseil d'administration du service d'incendie et de secours (SIS) que Monsieur Louis Laugier, Préfet du Haut-Rhin. Ils m'ont conjointement accordé leur confiance et je leur en suis reconnaissant. Mais surtout ils m'ont tous deux accueilli avec cordialité dès ma prise de poste.

Merci aussi à tous nos élus pour leur bienveillance à mon égard. Et je ne manquerai pas non plus de mentionner le Président de l'Union départementale, Martin Klein, qui avec toute son équipe a tout fait pour faciliter mes premiers pas dans le département et sur qui je sais pouvoir compter pour renforcer le vivre-ensemble au sein du réseau associatif.

Diriger le SIS du Haut-Rhin, c'est avant tout un honneur : celui de servir un établissement public reconnu, dans un riche territoire où les sapeurs-pompiers ont un ancrage marqué et où ils sont porteurs de réelles valeurs. Personnels administratifs et techniques, sapeurs-pompiers professionnels et sapeurs-pompiers volontaires du corps départemental, des corps communaux et intercommunaux, j'ai dès mon arrivée pu voir votre engagement et votre complémentarité. Ma volonté est de faire perdurer ce modèle haut-rhinois.

Diriger le SIS du Haut-Rhin, c'est aussi une exigence. Celle de veiller aux relations entretenues au sein de toute notre communauté. C'est bien pour cette raison que j'ai tenu, dès ma prise de poste, à rencontrer les agents du SIS au sein de leurs unités respectives. Je continuerai à ce rythme dans les prochaines semaines. Mais déjà un grand merci pour la qualité et la sincérité de vos échanges lors de ces premières rencontres. Soyez assurés de mon désir de bienveillance à l'égard de tous. Je tiens sincèrement à ce que chacun trouve sa place et soit en capacité de donner le meilleur de lui-même.



Donner le cap, c'est ce que vous êtes en droit d'attendre de votre Directeur départemental. C'est bien ce à quoi je m'attellerai dans les prochains mois, en concertation étroite avec les élus et le Préfet. J'ai déjà pu observer ce qui fonctionne de manière efficace, devant donc être conforté. J'ai aussi décelé certains processus à corriger pour une meilleure efficacité de nos services. Si cela s'avérait nécessaire je me réserverais la possibilité de modifier l'organisation fonctionnelle et territoriale.

C'est maintenant un travail d'équipe qui va devoir s'accomplir. Avec le colonel Niderlender, Directeur départemental adjoint, avec qui je travaille au quotidien en binôme étroit et soudé et qui a toute ma confiance, avec l'équipe de direction qui est remarquablement engagée, je compte sur chacune et chacun d'entre vous pour vous mobiliser afin de permettre au SIS 68 de répondre aux très nombreux défis qui se dessinent. Soyez toutefois certains de ma volonté de transversalité dans la prise en compte des dossiers et de ma volonté d'établir une communication ascendante et descendante de qualité.

Je vous invite maintenant à feuilleter ce magazine. Vous y découvrirez de nombreuses facettes de notre activité et des projets de nos services et de nos unités, le tout illustrant la richesse des services d'incendie et de secours du Haut-Rhin.

Colonel Patrice GERBER,
Chef de corps
Directeur départemental

Le Magazine du SIS 68 - N° 7 - Juillet 2021

Revue du service d'incendie et de secours du Haut-Rhin, 7, avenue Joseph-Rey, 68027 Colmar cedex.

Directeur de la publication : M. Rémy With, Président du conseil d'administration du SIS 68.

Directeur de la rédaction : Colonel Patrice Gerber. **Comité de rédaction :** Membres du CODIR ; Jean-Louis Vuillequez.

Coordination : Justine Fuhrer ; Jean-Louis Vuillequez - service communication du SIS 68. **Ont contribué à ce numéro :** Cdt Hervé Allemann ; Lcl Bruno Ducarouge ; Med HC Karl Flais ; Lcl Benoît Milanese ; Jean-Louis Vuillequez ; Bernard Zipelius. **Photographies et illustrations :** Adc Christian Ballard ; Cch Roland Kehrl ; Adj Thomas Litzler ; Nicolas Mathieu ; Jean-Louis Vuillequez ; Bernard Zipelius.

Mise en page et Impression : Freppel Imprimeur Wintzenheim  **Tirage :** 1700 exemplaires.



UN NOUVEAU BINÔME À LA TÊTE DU SIS 68

Le service d'incendie et de secours du Haut-Rhin a changé de direction au 1^{er} février 2021. **Le colonel Patrice Gerber** est le nouveau directeur des services d'incendie et de secours du Haut-Rhin, chef du corps départemental de sapeurs-pompiers. Il est secondé par le **colonel Thibaut Niderlender**.

Colonel Patrice Gerber

Originaire du Sud-Ouest, le colonel Gerber a vécu entre Bordeaux et le bassin d'Arcachon jusqu'à ses 20 ans. C'est durant ses études à Grenoble, qu'il a endossé pour la première fois l'uniforme, en tant que sapeur-pompier volontaire dans le chef-lieu de l'Isère. Il a ensuite effectué son service militaire à la brigade de sapeurs-pompiers de Paris, en compagnie d'incendie.

Le colonel Gerber est devenu sapeur-pompier professionnel en novembre 1988, lorsque, concours en poche, il est entré au corps départemental de la Haute-Garonne, à Toulouse, avec le grade de capitaine. Il s'ensuit un séjour de 29 années, avec de nombreuses expériences et responsabilités variées.

Spécialisé en prévention des risques industriels, il a participé à la création de la cellule de prévention des risques technologiques du SDIS 31. Chef des services techniques et des achats entre 1995 et 1999, c'est en tant que chef du CSP de Toulouse centre-ville, entre 2000 et 2006, qu'il est le premier officier à être entré dans l'usine AZF après l'explosion du 21 septembre 2001. Il a assuré l'organisation des secours à l'intérieur de l'usine, sa caserne étant support risques chimiques et radiologiques du département.

De 2007 à 2017, il a été chef du groupement territorial de Toulouse Nord-Ouest, territoire à forte densité urbaine,

dont la moitié de la population de la ville de Toulouse, avec des quartiers dits sensibles, des industries, dont les usines d'assemblage aéronautique Airbus, ainsi que des territoires ruraux défendus par des casernes de sapeurs-pompiers volontaires.

Le colonel Gerber est arrivé en Alsace fin 2017 en tant que directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours du SDIS du Bas-Rhin, jusqu'au 31 janvier 2021.

Colonel Thibaut Niderlender

Le colonel Gerber est secondé par le colonel Thibaut Niderlender, directeur départemental adjoint, arrivé pour sa part dans le département le 1^{er} novembre 2020.

Sapeur-pompier professionnel depuis 1998, le colonel Niderlender est entré dans la carrière à la brigade de sapeurs-pompiers de Paris, de 1998 à 2003.

Il a rejoint le SDIS du Jura en 2003, en tant que sapeur-pompier professionnel non officier à Dole.

Après trois années à Lyon, de 2005 à 2008, ayant intégré le corps des officiers, il est retourné dans le Jura, où il a été successivement chef de la compagnie Est, à Champagnole, de 2008 à 2013 ; chef du service de la formation en 2014 ; chef du groupement des ressources humaines de 2015 à 2019.

Courant 2020, il était en formation à l'école nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers.

LE GUICHET SOCIAL, MODE D'EMPLOI

ET NOUS, EN CAS DE PROBLÈME, ON APPELE QUI ?

La santé, la sécurité et la qualité de vie en service (SSQVS) des personnels constituent une préoccupation majeure pour un nombre croissant d'employeurs, privés et publics.

Au sein du pôle SSQVS du SIS 68, un guichet social apporte une aide aux agents confrontés à des difficultés de toutes natures.



Soucieux d'améliorer l'accompagnement social de ses agents, le SIS 68 a lancé dès septembre 2009 une réflexion qui a abouti à la mise en œuvre d'un guichet unique dès octobre 2010. Il s'agit avant tout d'un lieu d'écoute neutre, d'expression, d'analyse et surtout d'action pour bâtir des solutions, où chaque sapeur-pompier professionnel et volontaire, du corps départemental et des corps communaux, et chaque personnel administratif technique et spécialisé peut évoquer sa situation professionnelle et personnelle, toute

difficulté rencontrée, quelle que soit sa nature : familiale, santé, finances, logement, séparation, décès, etc.

Le guichet social, avec son interlocuteur unique, facilite la coordination des partenaires internes et externes, pour une aide et un accompagnement adaptés à la personne et à la situation.

Ce service est assuré par Mme Virginie Martinez Munoz, assistante de service social professionnelle, dans le cadre d'un contrat avec un partenaire extérieur, Alsace services,

spécialisé dans les prestations sociales en entreprise.

« Je suis un point d'accueil et d'écoute pour soutenir les personnes et les orienter vers les acteurs aptes à apporter les solutions adaptées », explique Mme Martinez Munoz. « L'objectif est d'assurer un équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée, alléger la charge des soucis. J'agis un peu comme un médecin généraliste : soit je peux régler la question moi-même ; soit on réfléchit ensemble à la démarche ; ou si ça sort de mon cadre de compétences, j'oriente vers un autre spécialiste »

L'assistante de service social joue un rôle facilitateur de liens entre les demandeurs et les divers acteurs : administration, services divers, partenaires externes, mais aussi internes au SIS 68, voire autres personnes impliquées. Elle est soumise par le code pénal au secret professionnel et travaille en synergie avec la psychologue du SIS 68.

L'assistante de service social assure des permanences 3 mercredis par mois : au CSP de Colmar, au CSP de Mulhouse et au bureau d'Alsace service à Colmar, entre 8 h et 17 h.

Il est conseillé de prendre rendez-vous.

Contact : par téléphone au 06.21.72.77.29 (sms possibles).

Par mail : v.martinezmunoz@alsace-service.net

INNOVATION : UNE APPLICATION NUMÉRIQUE POUR UNE MEILLEURE PRISE EN CHARGE DES VICTIMES

Les sapeurs-pompiers du Haut-Rhin portent secours à nos concitoyens en moyenne plus d'une centaine de fois par jour en suivant une prise en charge originale, qui met en œuvre une application numérique développée en interne.



Le SIS 68 a été dès 2016 le premier service d'incendie et de secours de France à formaliser, au travers de son référentiel départemental SUAP, une doctrine secouriste de prise en charge des victimes basée sur les standards internationaux. Cette doctrine est aujourd'hui reprise par plusieurs SDIS de France.

Chaque intervention fait l'objet à la fois d'un compte-rendu médico-secouriste (fiche-bilan) et d'un compte-rendu administratif de sortie de secours. La fiche-bilan précise pour chaque victime les circonstances de l'intervention, les gestes effectués par les secouristes, infirmiers et médecins sapeurs-pompiers. Ce document est destiné aux services receveurs (SAMU, hôpitaux...) et permet d'assurer la continuité des soins.

Fiches-bilans dématérialisées

En 2018, le SIS 68 a initié un projet de dématérialisation de ces fiches-bilans afin d'optimiser la prise en charge des victimes et d'alléger les procédures administratives pour les intervenants. Pour une parfaite adéquation avec cette doctrine départementale, le SIS 68 a fait le choix de développer en interne une application spécifique (IRIS) qui est désormais pleinement opérationnelle depuis le 1^{er} janvier 2021. Ce développement a débuté par un partenariat avec deux étudiants de l'Université de Haute-Alsace.

IRIS a été développée selon la méthodologie Agile. Celle-ci repose sur une planification adaptative, une livraison précoce et un développement évolutif et permet de répondre très finement aux besoins des utilisateurs, tout en maîtrisant les coûts de développement. Ce qui en fait un modèle gagnant-gagnant pour la collectivité.

IRIS est installée sur des tablettes tactiles renforcées fournies à l'ensemble des unités opérationnelles du département (200 terminaux). Elle facilite pour les agents l'accès à l'information en présentant en temps

réel l'ensemble des données relatives à l'intervention (circonstances, adresse, ...) ainsi que la géolocalisation des moyens engagés. Le coût du matériel et du logiciel de gestion associé est de 120 000 €.

Selon le contexte, IRIS propose des formulaires dynamiques afin de guider le chef d'agrès dans son bilan et de renseigner automatiquement les différentes enquêtes nationales, comme celle de l'arrêt cardiaque. En outre, sa conception permet une adaptation dite « temps réel » pour recueillir des données sur des contextes évolutifs (crise sanitaire, étude temporaire, etc.).

Prises de vues intégrées

L'appareil-photo présent sur la tablette permet des prises de vues sécurisées, intégrées au compte-rendu et transmissibles en temps réel au SAMU. IRIS est également interfacée avec les appareils de mesure présents dans les VSAV afin de synchroniser automatiquement les constantes du patient (fréquence cardiaque, tension artérielle, saturation du sang en oxygène...) mais également de télétransmettre des électrocardiogrammes.

Lors de l'admission, les hôpitaux se connectent à un serveur du SIS 68 pour récupérer les fiches-bilans des victimes prises en charge. Le compte-rendu administratif de sortie de secours est automatiquement prérenseigné, limitant ainsi pour les chefs d'agrès les jeux d'écritures au retour d'intervention.

IRIS dispose enfin d'un système de messagerie et de retours d'expérience interne concourant à l'amélioration continue du produit. Certains développements sont encore à l'étude, comme l'intégration de SINUS (outil de dénombrement des victimes), le contrôle des données ou encore la gestion des consommables.

A ce jour, IRIS comptabilise plus de 37 000 fiches-bilans réalisées et le produit est plébiscité par les utilisateurs.



DEUX SKIEURS ENSEVELIS AU HOHNECK

Le dimanche 17 janvier 2021, à 12 h 47, le CODIS 68 reçoit un appel du CODIS 88 : deux skieurs ont été pris dans une avalanche dans le secteur du Hohneck. L'un est blessé mais dégagé ; l'autre serait encore enseveli.

La zone d'intervention se situerait vers le Hohneck, mais sans plus de précision. Le requérant a appelé avec un téléphone mobile doté d'un numéro étranger, la géolocalisation n'a pas été possible et il n'y a plus de possibilité de le joindre. D'importantes chutes de neige ont eu lieu les jours précédents et, ce dimanche, les conditions météo sont très dégradées.

Pour le service d'incendie et de secours du Haut-Rhin (SIS 68) commence une intervention hors normes qui ne s'achèvera que le lendemain. Selon les dispositions spécifiques du plan ORSEC montagne, l'intervention sera classée opération complexe et commandée par le chef du peloton de gendarmerie de montagne du Haut-Rhin.

Les caractéristiques spatio-temporelles ainsi que les conditions météorologiques vont rendre cette intervention difficile à plus d'un égard. Les secouristes engagés vont véritablement devoir faire appel à de profondes ressources personnelles.

Il est à noter que les véhicules Polaris acquis récemment par le SIS pour les EPIM vont démontrer leur efficacité et faciliter le déroulement de l'intervention.

Bien que celle-ci se solde par une victime décédée, l'action des secours a permis de sauver la deuxième victime.

Moyens engagés

SIS 68 :

- 3 équipes EPIM avec leurs VEPIM,
- 1 unité GRIMP,
- 3 équipes CYNO,
- 1 VSAV,
- 1 médecin SP et 1 infirmier SP,
- Chef de groupe, chef de colonne, chef de site.

Gendarmerie :

- PGM 68 (Hohrod),
- PGM 88 (Xonrupt),
- Groupe montagne gendarmerie (GMG),

Moyens privés :

- Dameuse de la station de ski 360° du Gaschney,
- Locaux de la ferme-auberge « Le Paquis des fées ».

La dameuse a eu une action déterminante sur la tactique opérationnelle. L'accueil des secours dans la ferme-auberge, en base arrière, a permis un peu de confort pour les équipes de sécurité et pour réchauffer les secouristes revenant de la zone d'intervention.

Environnement et conditions météorologiques

Ce jours-là les secours sont confrontés à un environnement très hostile pour la réalisation du secours :

- Conditions météorologiques extrêmes (jour blanc, pas de visibilité à plus de 5 mètres, tempête de neige, vent fort sur la crête, températures négatives) ;
- Forte accumulation de neige ;
- Les conditions météorologiques défavorables ne permettent pas aux hélicoptères de voler ; cela prive les secours de leur appui pour reconnaître la zone d'intervention et pour acheminer du personnel ;
- Fort dénivelé entre le haut et le bas de la coulée de neige (environ 330 mètres) ;
- Zone d'intervention dangereuse liée à un relief accidenté et à l'instabilité du manteau neigeux (notamment, risque de suravalanche) ;
- Délais importants entre la formulation d'une mission et sa réalisation du fait des conditions d'engagement (conditions météo, distances à parcourir en milieu hostile).



Bilan humain

Deux victimes :

- Un blessé classé en UR, qui a réussi à s'extraire seul de la coulée de neige. Il sera retrouvé environ 250 mètres de dénivelé en dessous du départ de l'avalanche. Il s'agit du requérant, il n'avait pas de détecteur de victime en avalanche (DVA), mais disposait d'un sac airbag qu'il a pu déclencher lorsqu'il a été emporté.

- Un décédé, retrouvé environ 300 m de dénivelé en dessous du départ de l'avalanche le lendemain du début de l'intervention, il n'avait pas de détecteur de victime en avalanche et ne disposait pas non plus de sac airbag.

Glossaire

CODIS : centre opérationnel départemental d'incendie et de secours

ORSEC : organisation de la réponse de sécurité civile

EPIM : équipe de première intervention en montage

VEPIM : véhicule EPIM

GRIMP : groupe de reconnaissance et d'intervention en milieu périlleux

CYNO : sapeur-pompier spécialiste en secours cynotechnique

VSAV : véhicule de secours et d'assistance aux victimes

PGM : peloton de gendarmerie de montagne

UR : urgence relative



DES TOITURES PÉDAGOGIQUES POUR DES SAUVETAGES EN SÉCURITÉ



Le LSPCC (lot de sauvetage et de protection contre les chutes) fait partie des équipements incontournables des équipages de sapeurs-pompiers. Sa maîtrise fait l'objet de formations dites de sécurité et obligatoires pour devenir équipier sapeur-pompier. En cette année 2021, le SIS 68 fait un effort particulier pour renforcer son équipement en structures adaptées à cet apprentissage.



Lors d'une intervention de secours, les sapeurs-pompiers peuvent être amenés à effectuer une reconnaissance d'appartement en entrant par une fenêtre en hauteur, évacuer une victime par l'extérieur, évoluer sur un toit, extraire une victime d'une

fosse ou toute excavation en profondeur. Dans toutes ces circonstances, ils auront besoin du LSPCC, un sac généreusement garni de mousquetons, corde, harnais de sauvetage et d'évacuation, descendeur en huit, sangles cousues en boucle, poulie.

La bonne utilisation de cet assortiment demande des compétences acquises lors des formations de base. Pour assurer ces formations dans des conditions proches de la réalité mais en toute sécurité, le SIS 68 utilise des structures spécifiques d'une certaine hauteur et présentant différents aspects d'une toiture. Dans le cadre d'un projet lancé dès 2019, le service d'incendie renforce son équipement existant en construisant sept nouvelles toitures pédagogiques LSPCC.

L'implantation de ces structures, choisie de manière à compléter le maillage territorial, permettra de réduire autant que faire se peut les déplacements des stagiaires. Elles serviront pour les stages qualifiants (équipier SPV ou SPP) et pour les stages annuels de maintien et de perfectionnement des acquis. Les centres de secours concernés sont : Waldighoffen, Ottmarsheim, Ensisheim, Cernay-Wittelsheim, Neuf-Brisach, Colmar et Munster.

Ces équipements, mis au goût du jour, sont inspirés de celui qui a été conçu spécialement pour la toute nouvelle caserne d'Altkirch. Cinq seront achevés et

utilisables dès le second semestre 2021. Les réalisations de Cernay-Wittelsheim et Munster interviendront plus tard. L'investissement total est d'environ 388 000 €. Il s'insère dans une autorisation de programme de 1,8 M€ votée par le conseil d'administration pour des outils pédagogiques ; enveloppe qui inclut aussi la rénovation de la maison à feu de Colmar et les appareils du plateau technique de Cernay-Wittelsheim.

Une conception complète pour un entraînement polyvalent

Les nouvelles toitures pédagogiques LSPCC sont composées de deux pans de toit croisés, couverts de trois types de tuiles, impliquant des lattages différents. On y trouve aussi une fenêtre de toit basculante, un panneau photovoltaïque (inerte), une antenne de télévision, un conduit de fumée (également inactif). Sous un des pans de toit se trouve un palier qui permet d'accéder à la fenêtre de toit et comporte une trappe ; celle-ci simule une trémie dans un grenier et permet de réaliser les extractions en excavation.



UNE NOUVELLE JEUNESSE POUR LA MAISON À FEU

La maison à feu du site de la direction du SIS 68, à Colmar, a bénéficié d'une rénovation de ses installations techniques.

En 2020, les sapeurs-pompiers du Haut-Rhin sont intervenus sur 3290 feux. Plus de 550 concernaient des bâtiments, en plus de 300 feux de cheminée. Les chiffres changent, mais le scénario est similaire chaque année. Il apparaît clairement dans ce contexte que les équipements appelés « maisons à feu » sont des outils majeurs dans la formation des équipiers, chefs d'équipe et chefs d'agrès incendie.

Mise en service en 2002, celle de Colmar voit passer chaque année quelques centaines de stagiaires et tourne à plein régime quasiment tous les samedis. Malheureusement elle commençait à souffrir de pannes régulières sur un matériel vieillissant et qui n'était plus fabriqué, rendant les incidents difficiles à résoudre. Ces pannes pénalisaient fortement les utilisateurs, aussi bien lors des stages internes qu'à l'occasion de formations externes commercialisées.

Afin de remédier à cette situation, une série de reprises et de remises à niveau ont été effectuées d'octobre 2019 à fin février 2020, pour un montant de 272 500 euros. Les travaux ont concerné trois domaines essentiels.

En premier lieu, la réfection totale de l'ensemble des éléments gaz : les points de feu dans les locaux techniques, les brûleurs, les détendeurs, etc. Ensuite, toutes les protections thermiques de la structure ont été remises en état. Ainsi, une sorte de « double peau » en plaques métalliques supportées par des poutrelles protège le béton de la chaleur. Enfin, le générateur de fumée synthétique a été remis à neuf. Constitué de plusieurs éléments indépendants, il permet d'émettre de la fumée dans les trois niveaux de la maison.

Le système informatique de pilotage de la maison a également été remplacé par des versions plus récentes, tant pour le matériel que les logiciels. Certaines fonctionnalités, dégradées à divers niveaux n'étaient plus beaucoup utilisées. C'était le cas notamment du mode



Une fumée synthétique est utilisée pour diminuer la visibilité. Lourde et froide, elle reste en nappe près du sol et rend la progression plus difficile.

automatique, qui ne répondait plus suffisamment aux évolutions des référents nationaux et des formations. Remis à niveau, il propose plusieurs scénarios préétablis et mis en œuvre par la machinerie, qui simule diverses situations et module ses réponses en fonction des actions et réactions du binôme d'attaque. Son utilisation lors des formations incendie permet aux formateurs de se concentrer pleinement sur l'action des stagiaires.

Quelques travaux effectués en propre régie par les agents du SIS 68 complètent la sécurité et la commodité de l'utilisation des installations : réfection de la porte de garage ; serrures des portes internes et externes ; électricité et éclairage de sécurité (lumière dans les zones non-feu) ; mobilier et peintures dans la zone stagiaire.

Ainsi, la maison à feu (MAF, comme elle est communément appelée par les usagers) peut à nouveau être utilisée à plein régime dans toutes ses fonctionnalités, pour une formation parfaite des sapeurs-pompiers.

Vocation pédagogique

La MAF est utilisée dans la formation incendie des équipiers, chefs d'équipe (attaque des feux ; gestion des flux ; progression...) et chefs d'agrès incendie (dans ce cas, c'est la structure qui est mise à profit).

Elle permet trois gestes principaux : appréhender les procédures d'engagement et d'attaque ; appréhender le phénomène de chaleur ; traiter les foyers.

Les différents points de feu

- Garage : feu d'établi ; feu de bouteille de gaz ; flash over ;
- Caves : feu d'étagère ;
- Etage : feu de cuisine ; feu de plaque ; débordement d'huile en feu ; feu de placard ; feu de canapé ; feu de chambre ; feu de lit.





VÉHICULE DE SECOURS NAUTIQUE MAN 4X4

Le service d'incendie et de secours du Haut-Rhin vient de doter le centre de secours principal de Saint-Louis d'un nouveau véhicule spécialisé pour le secours nautique.

Mis en service début janvier 2021, il a été réalisé par la société Heinis (à Friesen, 68) à partir d'un châssis Man TGE 4x4. Cet engin, taillé sur mesures pour ses missions, est le fruit d'une réflexion commune des spécialistes utilisateurs et du groupement d'appui logistique et

technique du SIS 68. Une attention particulière a été portée à l'ergonomie des places arrière afin d'allier la sécurité lors des déplacements et l'aisance nécessaire à l'habillage et au déshabillage des sauveteurs aquatiques.

Pour réaliser ce véhicule, la société haut-rhinoise Heinis, titulaire du marché, a su prendre en compte les souhaits des utilisateurs tout en respectant les contraintes techniques et réglementaires en vigueur.

LE SIS 68 RENOUVELLE SON PARC DE VÉHICULES 4X4



Deux nouveaux véhicules de liaison hors route (VLHR) ont été livrés au SIS 68 et sont en cours de mise en service dans les centres de secours principaux de Colmar et Mulhouse.

Dotés d'une motorisation de 182 CV, ces Mitsubishi L200 sont appelés à remplacer les emblématiques Land Rover Defender 110. Ceux-ci seront réaffectés à d'autres CIS.

A l'heure du choix, le SIS 68 a pris en considération plusieurs avantages offerts par le 4x4 L200. Notamment :

une double-cabine de 5 places, séparée du volume de chargement, ce qui est de nature à accroître la sécurité en cas d'accident ; de réelles capacités hors route, avec différentiel dans la boîte de transfert, ce qui offre un choix de motricités adaptables aux diverses conditions d'adhérence.

Le plan de renouvellement progressif du parc VLHR est ainsi entamé et s'étendra sur plusieurs exercices budgétaires.





LE GOLF ET LES SAPEURS-POMPIERS : À VOUS DE JOUER !

L'association nationale de golf des sapeurs-pompiers (ANGSP), affiliée à la FNSPF (fédération nationale des sapeurs-pompiers de France) et à l'ODP (œuvre des pupilles orphelins), compte 42 sections départementales et 400 pratiquants femmes et hommes.

En concertation avec l'union départementale des sapeurs-pompiers du Haut-Rhin, l'ANGSP propose aux sapeurs-pompiers (SPP, SPV, JSP, retraités) et aux personnels administratifs, techniques et spécialisés du SIS 68 de découvrir ce sport qui pourrait bien devenir une véritable passion. Le golf, longtemps porteur d'une image de discipline élitiste, s'est énormément démocratisé ces dernières années. Il offre aussi des avantages non négligeables pour les enfants (école de golf, stages, vacances...).

Il valorise et permet de développer des qualités de précision, d'endurance, de technicité et de concentration. Ce sport permet également de rencontrer de nouveaux amis et de partager un parcours en famille

ou avec d'autres personnes issues de tous les milieux.

Enfin, pratiquer le golf donne l'occasion de participer à différentes compétitions amicales, caritatives, interentreprises et aux championnats de France organisés par l'ANGSP (angsp.org).

Tout sapeur-pompier ou PATS intéressé par cette proposition, qui est soutenue par l'union départementale, et que la tentation de taper ses premières balles taquine, trouvera toutes les réponses auprès de Bernard Zipélius (contact : bernard.zipelius@wanadoo.fr; tél. : 06.09.04.52.55) qui pourra aussi organiser des séances d'initiation avec mise à disposition de tout le matériel.

« Le golf, c'est très souvent quand on le découvre qu'on regrette de ne pas l'avoir connu plus tôt ! », conclut celui qui fut durant dix ans le président de l'association.



SAPEURS-POMPIERS DU HAUT-RHIN

DEVENEZ  BONS SAMARITAINS

Comment rejoindre le
réseau du Bon Samaritain ?



ÉTAPE 1 ÉTAPE 2

-  **Se connecter sur l'intranet du SIS68**
 -  Liens utiles
 -  Bon Samaritain
-  Remplir puis valider le formulaire de préinscription

-  Télécharger l'application « Staying Alive »
-  Saisir votre numéro de téléphone et valider votre identification grâce au code transmis par SMS
-  Confirmer votre préinscription en indiquant votre statut (SPP ou SPV)

SPP, SPV & PATS  d'infos sur l'intranet